



**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-338**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES FRAIS ET MODALITÉS DE PUBLICATION DU JOURNAL
LOCAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

QUE le conseil municipal lors de la séance régulière du 5 juillet 2022 a adopté le Règlement numéro 2022-338 concernant les frais et modalités de publication du journal local ;

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Samuel, ce 6^e jour de juillet 2022.

Julie Paris

Directrice générale, greffière-trésorière